

## INFORMATIONS PRATIQUES

- ✓ Le contenu de la formation est **adapté selon les projets envisagés des stagiaires**. L'action de formation est organisée sous forme de cours en salle, de visites et de mises en situation, de travail en autonomie.
- ✓ Personnes concernées : **candidats porteurs de projet d'installation (création ou reprise) dans le domaine agricole et/ou du paysage** *Public prioritaire : des personnes infra-bac*
- ✓ Pour les personnes en situation de handicap, contacter le centre de formation pour échanger sur les aménagements à envisager lors de votre formation
- ✓ **Financement** : France Travail dans le cadre de l'Action de Formation Conventionnée

**Une information collective, suivie d'entretiens individuels sera prévue le jeudi 12 septembre 2023**

- ✓ Une possibilité d'hébergement (16 € la nuitée) et de restauration sur site (5€ le repas du midi et du soir - 2€ le petit-déjeuner) – Pour la réservation : contacter Pamela TAULEIGNE : 04.75.36.76.56 ou [pamela.tauleigne@educagri.fr](mailto:pamela.tauleigne@educagri.fr)
- ✓ Voir les conditions générales de vente sur notre site internet : <https://epl.aubenas.educagri.fr/>



## Agri-Emergence - Agriculture et Paysage

Durée du parcours complet : 140h en centre et 42h en entreprise

Prochaine session : du 28 octobre au 6 décembre 2024

Parcours modulable

## CONTENU DE LA FORMATION

### Module 1 (35 heures, soit 5 jours)

#### Découverte de l'entreprise agricole

- ✓ Découverte des différents types de systèmes
- ✓ Découverte des tâches liées au métier agricole et/ou du paysage

### Module 2 (105 heures, soit 15 jours)

- ✓ Ancrage de son projet : ses attentes et ses besoins – ses ressources et ses freins – connaissance du milieu socio-professionnel ...
- ✓ Conditions d'accès aux métiers : réglementation – le foncier – la planification des échéances pour son projet ...
- ✓ Etude de la faisabilité de son projet : technique – sanitaire – environnemental – économique... – attentes professionnelles et personnelles...

**De façon transversale et tout au long du module,  
formalisation de son projet**

### Période en entreprise (6 jours)

**L'action de formation est réalisée en  
partenariat avec la Chambred'Agriculture  
d'Ardèche**

Contact formation : [cfppa.aubenas@educagri.fr](mailto:cfppa.aubenas@educagri.fr) ou 04.75.36.71.80

Taux de satisfaction (SAS 1 – Données 2023) : 88,8 %



L'Europe s'engage en  
Auvergne- Rhône-  
Alpes avec le Fonds  
Social Européen

